


PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive

Sas 21 th BARBERSTREET

6, rue Erik Satie

14 123 IFS

*Copie conforme à l'original
le 23/11/2023*


L'an deux mille vingt trois

Le 23/11/2023

A 18h30

Les nouveaux associés de la Société d'Actions Simplifiées au capital de deux cents euros, divisée en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive.

- **Mezyann MESSAOUDI**, demeurant 6, rue Erik Satie, 14123 IFS
- **Atef DAIB**, demeurant 2, rue Louis Braille 1400 Caen

ont présenté ainsi qu'il suit les statuts de la société à actions simplifiées au capital de 200 € devant exister entre eux et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'associé.

Les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tient pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des statuts de la société
- Nomination du Président
- Pouvoir de signatures bancaires
- Pouvoir

Première résolution : Adoption des Statuts

Après lecture des statuts,

Ceux-ci sont adoptés unanimement.

Deuxième résolution : Nomination du Président :

- M Mezyann MESSAOUDI est nommé Président et bénéficie des conditions statutaires pour une durée de cinq ans.

Il exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Il a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité lui interdisant l'exercice.

Il déclare accepter la Présidence.

La résolution est adoptée unanimement.

Troisième résolution : Signatures compte bancaire

Il est donné pouvoir à M Mezyann MESSAOUDI d'ouvrir un ou plusieurs comptes bancaires, ainsi qu'autorisation de signature est donné à lui sur tous les comptes bancaires.

La résolution est adoptée unanimement.

Quatrième résolution : Pouvoirs

La collectivité des associés confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée unanimement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés après lecture.

Two handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page. The signature on the left is more stylized and longer, while the one on the right is shorter and more compact.